



Partage de biens mobiliers et effets personnels

Par **Désert**, le **31/01/2012** à **19:27**

Bonjour,

Ma mère est décédée des suites d'une longue maladie à son domicile et j'en ai été informée un mois plus tard ! Mon notaire a contacté mon frère par courrier pour le partage des biens mobiliers et effets personnels. La réponse donnée par téléphone a été " tout était vieux et usé ; tout est parti à la déchetterie"... Totalelement faux ! Maman était très soigneuse et la dernière fois que je suis allée chez elle, tout était impeccable...

Malgré que c'est moi qui ai acheté certains mobiliers, certains électro-ménagers etc... à mon nom (factures toujours en ma possession), j'espérais au moins pouvoir récupérer certains effets personnels comme des photos ou vêtements.

Je suis atteinte d'une insuffisance respiratoire grave et suis sous oxygénothérapie à domicile. Mon frère et ma soeur ont profité de mon impossibilité à me déplacer régulièrement et facilement pour ne pas m'informer de la fin qui approchait pour maman et faire ensuite "main basse" sur tout !

Que puis-je faire svp ? Y a t-il un recours pour moi ?

Par avance, je vous remercie pour votre réponse